

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 04 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze et le 04 juillet à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Céline DEBUIGNY, Mélissa LORIAUX, Michel MAILLE, Dominique CAILLE, Mickaël VIGOR, Stéphanie HOUDMON, Nicolas ROGER, Véronique GAVELLE, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Yannick DEBIN par Chantale PICARD - René DREAN par Nadège LEVEE - Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT

Secrétaire de séance : Chantale PICARD

Début de la séance à 20 heures 35

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Le compte rendu de la réunion du 06 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DU CHEQUE DE LA VENTE DE LA CLIO

Monsieur le Maire indique que le véhicule Renault CLIO utilisé par les services techniques nécessitant des réparations trop coûteuses, il a été décidé de le vendre au garage MAFFEO. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, ACCEPTE le chèque de 300 Euros. Monsieur MAILLE regrette que l'on n'ait pas proposé ce véhicule au Garage RENAULT d'Alizay avec lequel on travaille également. Monsieur le Maire indique que désormais, nous proposerons nos véhicules aux garages avec qui nous travaillons.

RENOUVELLEMENT DE PERMISSIONS DE VOIRIE ACCORDEES A ORANGE

Monsieur le Maire présente la demande d'ORANGE pour le renouvellement de permissions de voirie qui leur avaient été accordées pour des travaux réalisés entre 2002 et 2007. Monsieur le Maire signale qu'il est souvent difficile d'obtenir une réfection correcte de la chaussée après des travaux effectués par des entreprises pour le compte de ORANGE. Il propose aux conseillers municipaux d'accepter le renouvellement de ces permissions de voirie. Une remarque sera faite concernant le suivi des travaux à venir. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement des permissions de voirie concernées dans la demande d'ORANGE.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION

Monsieur le Maire précise que le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privées fixe le montant de la redevance que peut percevoir une commune pour l'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2014 selon les tarifs suivants :

40,40 € le km d'artère souterraine

53,87 € le km d'artère aérienne

26,94 € le m² d'emprise au sol des installations

CESSION DE TERRAIN AUX RIVERAINS - PASSAGE ENTRE LA RUE DES MARGUERITES ET LA RUE DES CAPUCINES

Monsieur le Maire expose que la sente qui relie la rue des Marguerites et la rue des Capucines est souvent un lieu où des groupes se retrouvent et qui est régulièrement jonché de bouteilles, canettes et autres débris. Afin de mettre fin à cette situation, il a donc été proposé au Logement Familial de fermer cette sente et d'en céder une partie à un riverain de la rue des Capucines et l'autre partie au Logement Familial. Le Conseil Municipal accepte le principe de ces cessions.

CONVENTION ERDF NOUVEAUX COMPTEURS

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à une réunion organisée par ERDF pour la présentation du nouveau compteur communicant LINKY. Monsieur le Maire explique que ce nouveau compteur permettra de recevoir et d'envoyer des données, de réaliser des interventions à distance sans déplacement d'un technicien. Il sera progressivement installé dans tous les foyers gratuitement (affirmation d'ERDF). Relié à un centre de supervision et en interaction permanente avec le réseau, il contribue à rendre ce réseau « intelligent ». Une convention devant être signée entre ERDF et la commune, le conseil municipal donne son accord.

VOTE POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certaines associations n'avaient pas fourni, avant le vote du budget primitif, les documents demandés pour l'obtention d'une subvention. Les documents fournis depuis ayant été examinés par la commission des sports et des loisirs, Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

PAINT BALL CLUB	300 €	ADEA DE BOKA	600 €
LES PITRES DU VOLLEY	300 €	TRAIL'EURE 27	900 €
L'ART DES SENS	900 €		

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité ACCEPTE.

VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 6

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au vote de subventions pour diverses associations, il est nécessaire de voter les virements de crédits correspondants soit 3 000 € en augmentation de crédits à l'article 6574 - subventions accordées aux associations et en diminution de crédits à l'article 022 - dépenses imprévues. Le conseil municipal accepte ces virements de crédits.

TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE EN MATIERE DE CREATION ET D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGES NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES

Monsieur le Maire rapporte également que conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, de l'Agenda 21 et du Plan Climat Énergie Territorial, la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE) souhaite mettre en œuvre des actions visant à lutter contre la pollution atmosphérique liée au trafic automobile en développant des modes de transports alternatifs, plus respectueux de l'environnement.

A ce titre, la Communauté d'agglomération Seine-Eure s'est engagée dans le dispositif ADEME d'aide au déploiement d'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques et hybrides, porté par le Conseil Régional de Haute Normandie.

Afin de constituer le dossier d'appel à projets et de mettre en œuvre un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, il est nécessaire d'engager une procédure de transfert de compétence des communes vers la CASE.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de sa visite aux établissements SCHNEIDER, qui a installé des bornes dans ses établissements et a passé une convention avec CITROEN pour ses véhicules. Il en résulte une progression rapide de ce type de transport. En parallèle, il devient nécessaire de développer leur moyen de rechargement. La mise en place et l'entretien de ce type d'infrastructures étant trop coûteuses pour la commune, Monsieur le Maire pense que le transfert de cette compétence à la CASE est la meilleure solution. Monsieur Nicolas ROGER apporte des informations complémentaires sur ce sujet.

Après discussion, le conseil municipal décide de transférer à la CASE la compétence en matière de création et d'entretien des infrastructures de charges nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

DIVERS

➔ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Hervé MAUREY concernant le rejet par le Tribunal Administratif de la demande d'annulation de l'élection municipale.

➔ **DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS** : Monsieur le Maire explique que l'établissement de ce document est imposé pour tous les employeurs publics et privés afin d'évaluer les risques pris par les employés dans l'exercice de leur travail et que cette évaluation doit être mise à jour tous les ans. Il présente le devis d'une société qui propose de réaliser ce document pour le compte de la mairie qui s'élève à la somme de 2 704,80 € TTC. Monsieur le Maire indique que la réalisation de ce type de document peut s'avérer difficile et compliqué. Il signale toutefois qu'un stagiaire en formation dans le domaine de la sécurité a préparé le support qu'il convient maintenant de compléter. Monsieur ROGER se propose de consulter ce dossier et d'y apporter éventuellement les modifications nécessaires. Après discussion, le conseil municipal décide dans un premier temps d'utiliser le document déjà élaboré pour l'établissement du document unique d'évaluation des risques professionnels. S'il s'avérait que cela n'était pas réalisable, on recontacterait l'entreprise qui a proposé ses services.

➔ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que Messieurs LEVITRE et LANIC ont adressé à Monsieur Bernard LEROY, Président de la CASE pour la convocation d'un conseil communautaire extraordinaire afin de débattre et de voter au sujet du projet de liaison A28-A13 et de son barreau eurois. Monsieur le Maire indique que les délégués communautaires ont depuis été convoqués pour le jeudi 10 juillet 2014. Il demande aux conseillers de faire part de leur avis sur ce sujet. Chacun reconnaît que ces aménagements sont nécessaires pour l'évolution de l'économie de la région mais pas dans n'importe quelles conditions. Il ressort de la discussion que le bien-être des populations doit être pris en compte. Une motion est votée, Monsieur le Maire la déposera lors de la réunion du conseil communautaire afin de faire connaître l'avis du conseil municipal de PITRES.

Dans cette motion, le conseil municipal se prononce à l'unanimité POUR un contournement Est de ROUEN « réfléchi », ne nuisant à personne et par conséquent CONFIRME SON OPPOSITION au tracé actuellement proposé ainsi qu'à une autoroute à péage (surtout pour le barreau eurois, la liaison A28/A13 se faisant par le rond point des Vaches et le rond point des Colonnes).

➔ **SIEGE** : Monsieur le Maire demande à Monsieur Gianni LEFEBVRE de faire le compte rendu du comité syndical du SIEGE du 24 mai 2014.

➔ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur HERVIEUX et de Madame MONTESINOS. Ces personnes ont fait construire un pavillon dans le lotissement des Aubépinés. Monsieur le Maire rappelle que sur chaque parcelle de ce lotissement, il a été construit en plus du muret technique, une dalle d'entrée. Lors des travaux, cette dalle a été recouverte de tout venant pour ne pas l'endommager. Or, malgré ces précautions la dalle du pavillon de Monsieur HERVIEUX et de Madame MONTESINOS a été abîmée. Les levées de réserves ayant été effectuées, il est impossible désormais de solliciter l'entreprise pour la réfection de cette dalle. Les conseillers estiment que la commune se doit de remédier à ce problème. Monsieur le Maire se rendra sur place avec le responsable des services techniques pour envisager la réalisation d'une nouvelle dalle soit par nos soins soit par l'intermédiaire d'une entreprise.

➔ Monsieur le Maire transmet à Monsieur DEMAREST la réponse à une question que celui-ci avait posé lors de la précédente réunion sur le problème des fuites d'eau. Après consultation des services de la CASE, Monsieur le Maire peut indiquer que le rendement du réseau d'eau potable de la CASE est de 83 %. Pour PITRES (groupement de Pont de l'Arche, le Manoir, Pitres et Poses) le rendement est de 79,7 %. Il précise qu'il y a un programme d'investissement pour renouveler le réseau tous les ans, entre 1,4 et 2 % par an, sachant qu'un réseau a une durée de vie moyenne de 60 ans. Quand une fuite est décelée, l'investissement est programmé à cet endroit. Monsieur le Maire indique que le bilan eau potable / assainissement est consultable sur le site de la CASE. Pour permettre à Monsieur DEMAREST d'obtenir de plus amples renseignements, Monsieur le Maire lui remet le bilan annuel 2012 de la CASE. Monsieur DEMAREST demande où en est le projet de changement de fournisseur ou de mise en régie ?

TOUR DE TABLE

- Madame Florence LAMBERT remet à Monsieur le Maire une lettre anonyme qu'elle a reçu mettant en cause un élu du conseil municipal. Il est reproché à cette personne d'avoir travaillé au restaurant scolaire tout en étant élu. Monsieur le Maire répond que cette personne n'était pas rémunérée par la commune mais par le syndicat du restaurant scolaire. De plus, il précise qu'elle ne travaille plus à la cantine. Madame LAMBERT indique qu'elle a participé à la CASE à une réunion du SCOT sur le patrimoine à protéger. Elle demande si les réparations des fuites à la toiture de l'église ne pourraient pas être prises en charge par la CASE. Monsieur le Maire signale qu'il a déjà soumis cette demande à cette commission. De nombreux dossiers étant déposés chaque année par les communes de la CASE, il est instauré un ordre de priorité en fonction de l'urgence des travaux. La demande de la commune de PITRES n'ayant pas été jugée prioritaire, elle n'a pas été inscrite au programme de cette année.
- Madame Nadège LEEVE demande des explications sur une information qu'elle a entendu concernant la dispense de cours gratuits de natation aux enfants ne sachant pas nager. Monsieur le Maire n'a pas de renseignement sur ce sujet.
- Madame Marie DUMONT demande pourquoi elle n'a pas été sollicitée pour la tenue des bureaux de vote des élections européennes. Monsieur le Maire répond qu'il y avait suffisamment de monde pour la tenue de ces bureaux de vote, mais que lors de prochaines élections, elle sera bien sur contactée.
- Madame Florence LAMBERT demande si la commission « Enfance Jeunesse » va prochainement se réunir. Monsieur le Maire répond que cela ne se fera certainement pas avant septembre 2014.
- Mademoiselle Mélissa LORIAUX signale des problèmes pour le ramassage des déchets verts rue des Jardins. Monsieur le Maire transmettra cette réclamation à la CASE. Mademoiselle LORIAUX demande s'il serait

possible que les haies des propriétés PEGARD et AMEEDÉ soient taillées et si la distance pour le stationnement des véhicules, de la boulangerie jusqu'à l'entrée de la rue des Jardins, pourrait être limitée afin de ne pas gêner le passage des véhicules entrant ou sortant de la rue des Jardins.

- Monsieur Mickaël VIGOR demande si une réunion du syndicat du restaurant scolaire est prévue. Madame PICARD répond qu'il n'y aura pas de réunion avant septembre.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'école du Manoir pour l'utilisation du gymnase. Il n'y a pas d'objection à cette demande si un créneau est disponible.
- Monsieur Gianni LEFEBVRE informe les conseillers de l'organisation le 27 septembre 2014 de l'opération « Berges Saines ». Une réunion préparatoire sera organisée après les vacances. Monsieur LEFEBVRE signale qu'il y a encore des places disponibles à l'école de musique.
- Madame Evelyne CLASTERE signale des haies non taillées rue du Bosc et rue de Rouen. Monsieur le Maire répond que des courriers ont été faits à ce sujet. Elle informe Monsieur le Maire d'une dégradation de l'enrobé autour de la plaque de la chambre France Télécom située rue des Moulins, rendant son franchissement dangereux pour les véhicules. Madame CLASTERE demande également que le champ situé près des jardins municipaux soit fauché. Monsieur le Maire contactera le Chemin du Halage qui gère l'entretien de cette parcelle communale.
- Monsieur Michel MAILLE demande où en est le projet d'implantation de panneaux d'information lumineux. Monsieur le Maire répond qu'actuellement la commune ne peut financièrement engager ce genre de réalisation mais que le projet n'est pas abandonné.
- Monsieur Christophe PETIT indique qu'une réunion de la commission des travaux est programmée le 21 juillet. La date sera toutefois confirmée.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur DEMAREST demande des informations complémentaires sur les nouveaux compteurs.

Monsieur Jean-Pierre DECROOQ demande où en est la vente du bar de la mairie. Monsieur le Maire répond que le compromis de vente a été signé le 10 juin 2014.

Il demande également pourquoi le prêtre n'est pas présent lors des inhumations. Monsieur le Maire signale qu'un courrier avait été adressé à ce sujet à l'évêché. La réponse avait été qu'en l'absence de prêtre, les équipes de laïcs étaient formées pour le remplacer lors des inhumations.

Madame GENTIL interroge Monsieur le Maire au sujet de la maison non terminée qui se trouve sur le terrain près de sa propriété. Monsieur le Maire répond que pour l'instant cette maison ne peut pas être vendue en l'état.

Madame LEFEBVRE revient sur le vol de moto dont a été victime son gendre et demande ce que la commune envisage de faire pour lutter contre la délinquance. Monsieur le Maire comprend la position de Madame LEFEBVRE. Il rappelle que le policier municipal ainsi que les patrouilles de gendarmerie font régulièrement des rondes dans la commune. Il signale également que PITRES fait partie des communes où le taux de délinquance est le plus faible.

Fin de la séance à 23 h 35